

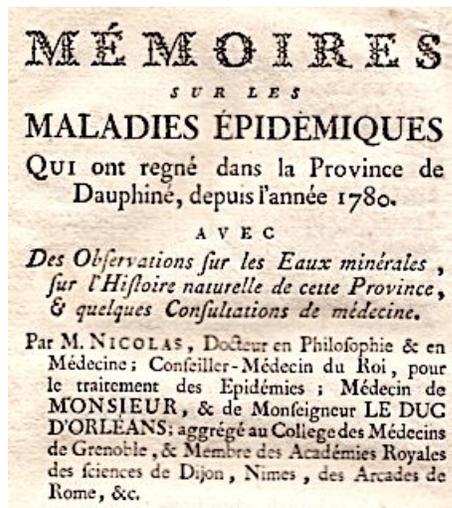
Les Saintes-Fontaines

Nous sommes en 1843. Le bon docteur Pellaton, de Mens, écrit une « Notice sur les eaux minérales, gazeuses, ferrugineuses et salines d'Oriol, près de Mens, arrondissement de Grenoble ». Ne se laisserait-il pas quelque peu emporter par son enthousiasme ?

« Aussi la vénération et la reconnaissance ont-elles honoré ces eaux des épithètes de *Saintes-Fontaines*. Les médecins de Mens et des pays environnants, la Mure, Corps, Vizille, etc., de Grenoble et des départements voisins, ont à citer de nombreuses et inespérées guérisons. Il ne manquait à ces eaux que d'être mieux connues. »

Ce qui doit étonner, c'est le silence qu'on a gardé jusqu'à ce jour sur ces eaux ; et cependant que de cures se sont effectuées sans bruit, dans le Trièves et les pays voisins!... Aussi la vénération et la reconnaissance ont-elles honoré ces eaux des épithètes de *Saintes-Fontaines*. Les médecins de Mens et des pays environnants, la Mure, Corps, Vizille, etc., de Grenoble et des départements voisins, ont à citer de nombreuses et inespérées guérisons. Il ne manquait à ces eaux que d'être mieux connues.

Mmh. . . *Saintes-Fontaines* hein ? Vous trouvez que ça sonne un peu comme un slogan publicitaire ? Moi aussi. Voyons voir, que disait-on de ces eaux soixante ans auparavant ?



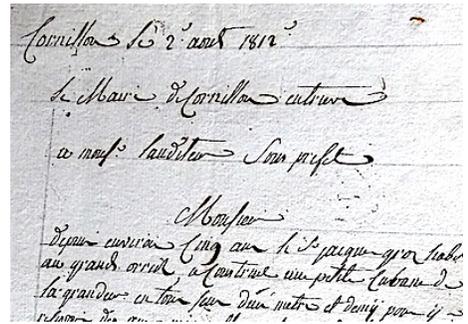
En 1786, paraissent ces « Mémoires sur les maladies épidémiques qui ont régné dans la Province de Dauphiné, depuis l'année 1780. Avec des observations sur les eaux minérales », par le docteur Nicolas. Il raconte un voyage qu'il a effectué dans les environs de Grenoble durant l'été 1783. Après avoir remarqué que « l'espèce humaine est vigoureuse dans le Trièves ; mais remarquable par la coupe allongée du visage » (ce dont nous lui laisserons la responsabilité), il effectue une analyse assez poussée des eaux d'Oriol.

« À trois quarts de lieue au nord-ouest de Mens, est une montagne du troisième ordre, au bas de laquelle, au midi, coule un ravin qui baigne le village appelé Auriol. À une portée de fusil de ce village, et sur les bords du ravin, on trouve un petit bâtiment carré dans lequel sont trois cuves de bois, ayant environ deux pieds de diamètre. On voit sourdre dans ces cuves, une eau dont la saveur est piquante, laissant sur la langue une impression légère d'âpreté. »

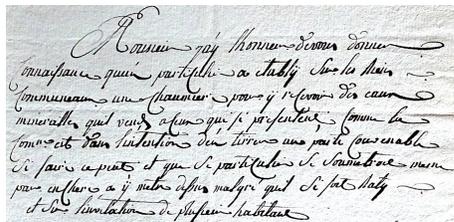
Ah tiens ? Il y avait donc à Oriol, en juillet 1783 un « petit bâtiment carré abritant trois cuves de bois » ? Un embryon de buvette en somme. . . Cela voudrait-il dire que l'exploitation des eaux, même

confidentielle, était assez régulière ? Il semble que oui, et qu'elle le soit resté jusqu'au thermalisme médical et officiel, lancé dans les années 1840 entre autres par le docteur Pellaton. Avant cela, l'exploitation a pu être essentiellement le fait de quelques individus ayant l'esprit d'entreprise. Cela transparait dans une lettre que le maire de Cornillon adresse « à monsieur l'auditeur sous-préfet », le 2 août 1812.

« Depuis environ cinq ans, le sieur Jacques Gros habitant au Grand Oriol, a construit une petite cabane pour y recevoir des eaux minérales et c'est sur la propriété communale. Il en a joui jusqu'à ce jour sans trouble ni empêchement de la part du conseil, ni même aucun tribu, attendu que c'est de très peu de conséquence aujourd'hui. »



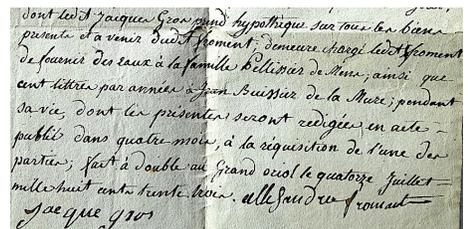
Oui mais voilà : selon le maire, d'autres habitants seraient prêts à exploiter les mêmes eaux, et à payer une redevance à la commune. Il suffirait donc d'une adjudication, suite à des enchères « à la bougie », pour clarifier la situation, et faire cesser ce qui apparaît, au moins aux yeux du maire, comme un privilège usurpé. Le maire, c'est Jean Antoine Auvergne (1755–1833). Il a effectué un premier mandat de 1807 à 1813, puis un second de 1826 à 1830. Son intervention de 1812 avait été superbement ignorée. De retour à la mairie en 1826, il revient aussitôt à la charge contre Jacques Gros. Il s'adresse directement au préfet, le 24 août.



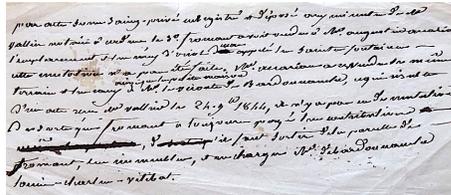
« Monsieur, j'ai l'honneur de vous donner connaissance qu'un particulier a établi sur les biens communaux une chaumière pour y recevoir des eaux minérales qu'il vend à ceux qui s'y présentent. »

Le sieur Jacques Gros ne s'émeut pas plus que cela des revendications communales. Il considère les eaux comme sa propriété, et ne se prive pas d'en user, jusqu'à revendre en 1833 à Alexandre Froment « les fontaines d'eaux minérales qu'il possède au Grand Oriol, de la contenance d'environ cinquante centiares » ; le tout pour la somme rondelette de six cents francs, avec laquelle on achète à l'époque un bon demi-hectare de terre labourable. La vente est assortie d'une condition un peu inhabituelle.

« Demeure chargé ledit Froment de fournir des eaux à la famille Pellissier de Mens, ainsi que cent litres par année à Jean Buissier de la Mure ; pendant sa vie. »



Que ce soit à cause des clauses contraignantes ou de la rareté des chalands, Alexandre Froment ne semble pas avoir beaucoup profité de son emplette. Il la revend au notaire Accarias, qui lancera l'exploitation moderne. Mais tout ne se déroule pas parfaitement selon les règles, et Froment a tout lieu de s'en plaindre.



« Par acte sous seing privé enregistré et déposé aux minutes en l'étude Vallier notaire à Cordéac le sieur Froment avait vendu à M^e Augustin Accarias l'emplacement et les eaux d'Oriol aussi appelées *les Saintes-Fontaines*. Cette mutation n'a pas été faite. M^e Accarias a revendu ce même terrain et les eaux ainsi que la petite maison à M^r le vicomte de Bardonnenche, ce qui résulte d'un acte reçu par M^e Vallier le 24 novembre 1844, et il n'y a pas eu de mutation de sorte que Froment a toujours payé les contributions. »

Non mais sans blague ! Non content de ne rien en retirer, on ne va tout de même pas en payer les impôts ! Mais au fait, vous avez vu ? Les *Saintes-Fontaines*, ce n'était pas un slogan inventé par le docteur Pellaton, finalement.